



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 30

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

Immédiatement après la prière, M<sup>me</sup> TAILLIEU soulève une question de privilège et propose que l'Assemblée déclare le gouvernement coupable d'outrage et qu'elle blâme la ministre des Finances et ministre chargée de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* ainsi que le premier ministre pour avoir dissimulé des renseignements, puis fourni des renseignements contradictoires et pour avoir volontairement induit l'Assemblée en erreur en énonçant, pendant au moins 18 mois, que le coût de construction de la ligne Bipole III s'élèverait à 2,2 milliards de dollars alors qu'ils connaissaient l'existence de preuves contradictoires quant au coût réel et croissant de la construction et qu'ils fournissaient néanmoins à l'Assemblée, hier encore, des renseignements contradictoires.

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD et M. GERRARD interviennent. Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 18) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*;

(M. le *ministre* SWAN)

(N° 212) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (non-admissibilité aux prestations — voleurs d'automobiles)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Elimination of Benefits for Auto Thieves)*.

(M<sup>me</sup> TAILLIEU)

Présentation et lecture de pétitions :

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage d'assurer le suivi et l'application stricts des ordonnances du tribunal visant des voleurs de véhicules et d'assurer que toute contravention à celles-ci soit rapportée à la police et fasse l'objet d'une poursuite en justice. (M. Van Helvert, T. Stewart, B. Crone et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice refuse d'accorder des prestations de la Société d'assurance publique du Manitoba à toute personne blessée dans un accident si celle-ci est reconnue coupable du vol d'un véhicule impliqué dans l'accident. (D. Rinn, L. Trumbla, R. Graham et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à construire la ligne de transmission BiPole III sur le côté est du lac Winnipeg, tracé moins coûteux et plus fiable, afin d'offrir à chaque famille manitobaine de quatre personnes des économies de 11 748 \$. (D. Suffield, C. Klassen, B. Tardift et autres)

---

M. ASHTON, *ministre responsable des Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations au Manitoba.

M. BRIESE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. FAURSCHOU, M. le *ministre* MACKINTOSH, MM. GRAYDON et JHA ainsi que M<sup>me</sup> STEFANSON font des déclarations de député.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

La motion principale fait l'objet d'une motion d'amendement proposée par M. MCFADYEN portant qu'elle soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

reconnaisse que le présent budget contient des promesses louables pour les Manitobains, y compris :

- a) l'utilisation de fonds provenant du fédéral afin de doter enfin le Manitoba d'une présence policière accrue;
- b) un financement plus fiable pour les universités et les collèges et une plus grande flexibilité dans leur quête d'excellence;
- c) l'octroi d'une aide financière permettant d'apporter des améliorations nécessaires aux infrastructures médicales, scolaires et récréatives, notamment la salle d'urgence de l'hôpital Grace, de l'hôpital situé à Sainte-Anne et des écoles comme celle de Sage Creek;
- d) des ressources additionnelles à court et à long terme visant la protection des Manitobains contre les conditions d'humidité excessive;
- e) un modeste allègement fiscal pour les familles manitobaines, y compris un crédit d'impôt foncier de base pour l'éducation.

Cependant, l'Assemblée doit aussi souligner que dans son budget, le gouvernement aurait pu en faire davantage pour répondre aux besoins des générations futures en réduisant le gaspillage, la mauvaise gestion ainsi que sa dépendance face à la dette et au déficit croissant et en évitant d'augmenter les impôts pendant les années non électorales.

Par conséquent, l'Assemblée décide d'appuyer les promesses positives mentionnées ci-dessus, mais demande que le gouvernement provincial apporte les modifications suivantes à sa politique budgétaire générale :

- a) que le gouvernement réduise le gaspillage et la mauvaise gestion, en permettant d'abord à Hydro-Manitoba de construire la ligne BiPole III sur le côté est, ce qui permettra de protéger la fiabilité du système d'Hydro-Manitoba, de réduire les effets sur l'environnement ainsi que le déficit sommaire à long terme et d'offrir aux familles manitobaines des économies supplémentaires de 11 748 \$;
- b) que le gouvernement mette en place des mesures visant à réduire le déficit et à contrôler la dette par le biais d'un processus de revue des dépenses qui réduira le gaspillage, qui protégera les services sociaux de première ligne et qui favorisera une approche fiscale plus équilibrée, garantissant ainsi un avenir plus prospère pour les Manitobains.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. BRIESE, CALDWELL et CULLEN interviennent. M. ALTEMEYER exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 12 h 30 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hickes